

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 14/03/2011

Réception par le Prefet : 14/03/2011

Publication : 18/03/2011



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2011-3-7-1

Séance du vendredi 11 mars 2011

PROGRAMMATION DES AIDES AUX BATIMENTS A VOCATION CULTURELLE PROCEDURES CONTRATS DE TERRITOIRE ET GUIDE DES AIDES

La Commission Permanente du Conseil Général,

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,

VU les délibérations du Conseil Général n° CG-2010-2-5-1 du 25 juin 2010 et n° CG-2010-3-5-2 du 5 novembre 2010 relatives à l'approbation des Contrats de Territoire de Vie

VU la délibération du Conseil Général n° CG-2010-4-7-4 du 7 décembre 2010 relative au Budget Primitif 2011 en faveur du Développement Culturel,

VU la délibération du Conseil Général n° CG-2010-1-1-4 du 19 mars 2010 relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,

VU les avis de la Commission de la Culture et du Patrimoine des 9 septembre 2010 et 2 février 2011,

VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Décide de programmer deux opérations retenues dans les Contrats de Territoire de Vie et récapitulées dans le tableau (annexe 1 du rapport) et d'attribuer les subventions pour un montant total de 157 500 €, dont :
 - 97 500 € pour les travaux de réaménagement du Théâtre Municipal par la Ville de Guebwiller ;
 - 60 000 € pour l'aménagement de l'abri-mémoire d'Uffholtz par la Communauté de Communes de Cernay et Environs.

Les montants nécessaires seront prélevés sur le crédit inscrit sur la ligne budgétaire prévue au budget du Département pour les bâtiments à vocation culturelle, à savoir Programme D213 Imputation 204-311-20414-2292-371.

- ❖ Décide de programmer les quatre opérations éligibles au titre du Guide des Aides à l'investissement pour les bâtiments à vocation culturelle, récapitulées dans le tableau (annexe 2 du rapport) et d'attribuer les subventions pour un montant total de 14 778 €, étant précisé que les montants nécessaires seront prélevés sur les crédits inscrits au budget du Département au Programme D213 pour :

- . 13 591 € sur l'imputation 204-311-20414-2292-371
- . 1 187 € sur l'imputation 204-311-2042-2292-371

-

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by a vertical line and a horizontal stroke, with some smaller characters below.

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions

**DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE
DU 11 MARS 2011**

Bâtiments à vocation culturelle

**Procédure
Contrat de Territoire de Vie**

a) Contrat de Territoire de Vie Florival – Vignoble - Plaine du Rhin

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant Subventionnable retenu	Taux	Montant de la subvention
BVC03074	GUEBWILLER Réaménagement et mise aux normes du Théâtre municipal Dépense subventionnable retenue au titre du CTV: 650 000 € Avis favorable de la Commission de la Culture du 9 septembre 2010	650 000	15%	97 500,00

b) Contrat de Territoire de Vie Thur et Doller 2010-2013

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant Subventionnable retenu	Taux	Montant de la subvention
BVC03019	COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CERNAY ET ENVIRONS Aménagement de l'abri-mémoire Uffholtz Coût global du projet 1 224 439 €HT Dépense subventionnable retenue au titre du CTV (sur la base de la SHON) : 480 000 € Avis favorable de la Commission de la Culture du 2 février 2011	480 000	12 ,5%	60 000,00
			Total Procédure CTV	157 500,00

**DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE
DU 11 MARS 2011**

**Bâtiments à vocation culturelle
Procédure Guide des Aides**

I - Equipement de salles culturelles

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant Subventionnable retenu		Montant de la subvention
BVC03072	COLMAR Equipement scénique son et lumière du Théâtre municipal de Colmar Subvention calculée selon la jauge de la salle soit 550 sièges x 20 € (20 % de 100 €HT) La participation départementale pour ce type d'investissement est plafonnée à 12 000 € Avis favorable de la Commission de la Culture du 9 septembre 2010	550 sièges x 20 €	=	11 000,00

II - Equipement de studios de répétition pour la pratique des musiques actuelles

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant Subventionnable retenu	Taux	Montant de la subvention
BVC03073	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE BRISACH Equipement en matériel d'une salle de répétition de l'école pour la pratique des musiques actuelles (amplificateurs, enceintes, table de mixage, micros...) pour un montant de 10 121 €HT Avis favorable de la Commission de la Culture du 2 février 2011	10 121,00	35% de la dépense plafonnée à 2 000 €	2 000,00
BVC03078	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE BRISACH Equipement MAO (Musique Assistée par Ordinateur) de la salle musique actuelle pour un montant de 1 689 €HT	1 689,00	35% de la dépense plafonnée à 2 000 €	591,00
LAC03038	ECOLE DE MUSIQUE DE LA HAUTE THUR SAINT AMARIN (EMHT) Equipement complémentaire en matériel de la salle pour l'enseignement des musiques actuelles pour un montant de 3 393 €TTC Par décision de la CP du 4 septembre 2009, une subvention de 760 € avait été allouée pour une 1 ^{ère} tranche de dépenses pour 2 174 €TTC. Participation totale du Département pour l'équipement de la salle de répétition : 1 947 €(760 + 1187) Avis favorable de la Commission de la Culture du 2 février 2011	3 393,00	35% de la dépense plafonnée à 2 000 €	1 187,00
			Total Procédure Guide des aides	14 778 ,00

